

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date d'envoi de la convocation : 13 mai 2026
Date d'affichage de la convocation : 13 mai 2026
Date de la réunion du Conseil Municipal : 21 mai 2026
Nombre de Conseillers en exercice : 27 - Présents : 25 - Votants : 27

Le 19 MAI 2026 à 20H30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOURDEVAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SOURDEVAL sous la présidence de M. Adrien JEHENNE, Maire.

Sont présents : Adrien JEHENNE, Le Maire, Manuella HAMEL, Jérôme GAHERY, François MESTRES, Emilie DESVOL, Mickaël ROGER, Adjoints au Maire, David GIROULT, Maire Délégué de Vengeons, Joël RENAULT, Bernard LEMOUSSU, Evelyne HILLIOU, Anne-Marie ARSENE, Marie-Laure FRELIN GOSSET, Jean-Claude DESMASURES, Louis-René DE LA PERRAUDIERE, Bruno FORGEAIS, Patrick HUARD, Didier BOULAY, Damien HILI, Christelle MARIE, Sébastien DANGUY, Marlène BONNEL, Magali HARIVEL, Séverine LEPROVOST, Nadège BOULE Conseillers municipaux,

Sont absents excusés : Bernadette AMELINE, Nelly MAUDUIT-JOSEPH, Magali HARIVEL,

Procurations : Bernadette AMELINE donne pouvoir à Adrien JEHENNE, Magali HARIVEL donne pouvoir à David GIROULT

Secrétaire de séance : Jean-Claude DESMASURES

Détermination du prix du loyer du 2nd logement de « l'ancien collègue »

Rapporteur François MESTRES

Le 2nd logement de l'ancien collègue fait l'objet d'une mise en location, le montant du loyer doit être validé par le Conseil. Le Conseil est invité à se prononcer sur un montant de loyer de 525.70€ hors charges révisable annuellement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le montant du loyer fixé pour le 2nd logement de « l'ancien collègue ».

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.
A Sourdeval, le 21 mai 2026.

Le secrétaire de séance,
Jean-Claude DESMASURES



Le Maire,
Adrien JEHENNE

